



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALERNES

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize et le Vingt Sept Septembre à Dix Huit Heures Quarante Cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SALERNES (VAR) régulièrement convoqué sous la présidence de Nicole FANELLI, Maire, s'est réuni en son lieu de séance habituel.

PRESENTS : Jean-Pierre MOMBAZET, Véra VAGH WEINMANN, Xavier BRAGONI, Gérard ACHENZA, Virginie LANZA, Robert SAPPA – Adjoints.

Frédéric MEUNIER, Marie-Laure TORTOSA, Thérèse BOO, Cédric DUBOIS, Daniel JUIF, Maurice OLIVIER, Francine REGAZZETTI, Anne MINMEISTER, Laurent ORTIZ, Jean-Marc SARHAN, Monique BARRAN - Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Michèle LALOUETTE à Daniel JUIF, Marie PONS à Marie-Laure TORTOSA, Sébastien TISSOT à Frédéric MEUNIER, Pascale FLORENS à Thérèse BOO, Noel MERCIER à Jean-Pierre MOMBAZET, Alexandra YNESTA à Cédric DUBOIS, Marêva MORELLI à Nicole FANELLI, Jean-Marie COLOMBANI à Laurent ORTIZ, Monique POMERO à Francine REGAZZETTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie LANZA

VOTE : Unanimité des présents et des représentés

QUESTION N° 2 B

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE MOMBAZET

Monsieur MOMBZET informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5 impose au Maire de rendre un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Assainissement Collectif.

Ce rapport a été transmis dans les délais requis à tous les membres du Conseil Municipal.

Il s'établit, entre autres, à partir des données transmises par le délégataire dans son rapport annuel à la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le

Recevoir
le 19/10/2016

ID : 083-218301216-20160927-2016_09_27_2B-DE

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de monsieur MOMBAZET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif présenté par Madame le Maire pour l'année 2015.

**Ainsi délibéré,
Le Maire,
Nicole FANELLI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Fanelli', is written over a faint blue circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Commune de SALERNES



83690

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Du Service public de l'assainissement collectif Exercice 2015

P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers
P252.2	Points de curage fréquent du réseau
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau
P258.1	Taux de réclamations

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	13
2.3.	Recettes	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	18
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	18
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Montants financiers	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
4.3.	Amortissements	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

Note du rédacteur :

Le présent RPQS est présenté pour la première fois suivant le modèle édité par l'ONEMA et qui permet de regrouper toutes les données et informations nécessaires pour le suivi pluriannuel de la gestion du service. Il est complété par certaines informations utiles aux élus et provenant du Rapport d'activité du Délégué (RAD) et du Compte Annuel de résultat de l'exploitation (CARE).

Enfin il est à compléter par les services de la Collectivité concernant les données du budget du service.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **Communal**

- Nom de la collectivité : Commune de SALERNES (83690)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Salernes + 2 communes clientes : Tourtour et Villecroze
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 07/10/2002 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 8/12/2011 Non

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3129** habitants au 31/12/2015 (3129 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2072** abonnés au 31/12/2015 (2101 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Type	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	4 314	4 342	2 101	2 072	- 1,4%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	81	81	80	80	0,0%

Nota : Les chiffres en rouge concernant les exercices 2012 et 2013 semblent erronés : des précisions ont été demandées au Délégué.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 42,54 abonnés/km) au 31/12/2015. (43,14 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2015. (1,49 habitants/abonné au 31/12/2014).

1.5. Volumes facturés



Volumes assujettis à l'assainissement					
Type volume	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	188 662	211 276	249 061	246 486	- 1,0%

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Apports des communes extérieures (en m3)				
Commune	2012	2013	2014	2015
Tourtour	18 802	26 048	22 616	16 592
Villegroze	58 954	90 215	90 948	86 517

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est en cours de régularisation.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 47,55 km de réseau gravitaire séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 1,16 km de réseau de refoulement,

soit un linéaire de collecte total de 48,71 km.

Deux ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune										
Commune		Désignation					2015			
SALERNES		Regards réseau					1 112			
VILLECROZE		Regards réseau					1			
Inventaire des installations de relevage										
Commune	Site	Année de mise en service			Débit nominal	Unité				
SALERNES	PR de l'Imbut				60	m ³ /h				
SALERNES	PR Les Grangues				35	m ³ /h				
SALERNES	PR Les Launes				15	m ³ /h				
SALERNES	PR L'Isclès le Capelier				9	m ³ /h				
Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC PE	Autres	Inconnu	Total
Eaux usées	Gravitaire	-	4 333	-	-	266	42 375	-	575	47 549
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	-	-	1 161	-	-	1 161
		-	4 333	-	-	266	43 536	-	575	48 710

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des effluents.

STEU N°1 : Station N°1
 Code Sandre de la station :

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
SALERNES	STEP Salernes	1994	13617

Conformité du planning d'analyses					
STEP Salernes	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté préfectoral 18/12/1990	DBO5	24	25	25	104,2%
Arrêté préfectoral 18/12/1990	DCO	24	25	25	104,2%
Arrêté préfectoral 18/12/1990	MeS	24	25	25	104,2%

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2012	2013	2014	2015
SALERNES	STEP Salernes	Oui	Oui	Oui	Oui

Charges entrantes (kg/j)					
STEP Salernes	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	225,2	239,2	256,7	196,3	- 23,5%
DCO	544,3	598,2	635	499,4	- 21,4%
MeS	257,7	261,5	343,2	240,7	- 29,8%
NTK	48,6	63,4	57,7	56,9	- 1,5%
Pt	6,8	7	7	7,1	2,0%

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Production des boues					
STEP Salernes	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	95	83	94	90	- 4,3%
Production (m ³ /an)	707	578	635	597	- 6,0%
Siccité moyenne (%)	13,4	14,4	14,8	15	1,4%

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



L'analyse des boues

Les boues produites sont valorisées en incinération et font l'objet d'analyses régulières.

En 2015, comme pour les années précédentes, les analyses de boues étaient conformes par rapport aux seuils réglementaires pour valorisation en centre de compostage, pour l'ensemble des paramètres : éléments métalliques et composés organiques. Depuis avril 2014, les boues sont valorisées au centre de compostage de Tarascon (exploitant = SEDE).

Bilan des sous-produits évacués			
STEP Salernes	Nature	Filière	2015
S10 - Sable produit	Volume (m ³)	ISDND	17
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m ³)	ISDND	5,53
S9 - Huiles/graissses évacuées sans traitement	Volume (m ³)	ISDND	25

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

3.3.1 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

• **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	80,04	65,18	- 18,6%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité	1,0262	1,0369	1,0%
Taux de la partie fixe du service (%)	39,39%	34,38%	- 12,7%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,033	1,9141	- 5,9%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,8482	1,7401	- 5,8%

• **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Eau usée	Coefficient d'indexation K eaux usées	1,0509	1,0609	1,0%

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016



Affiché le



ID : 083-218301216-20160927-2016_09_27_2B-DE

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



 	SEERC 8.1 Chemin de Capeau ZAC de Trigance 13800 ISTRES
---	---

FACTURE TYPE 120 M3

Commune de SALERNES

Le 1/01/2016

Detail de votre facture			
Service de l'Assainissement			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire € ht	Montant ht €
Part du Déléataire Réseau			
Abonnement	2	11,56	23,12
Consommation	120m3	0,244	29,28
			52,40
Part du Déléataire Traitement			
Abonnement	2	15,69	31,38
Consommation	120m3	0,488	58,56
			89,94
Part de la Collectivité			
Abonnement	2	5,34	10,68
Consommation	120m3	0,3049	36,59
			47,27
Organismes Publics			
Agence de l'Eau :			
Modernisation des réseaux de collecte	120m3	0,1600	19,20
Total H.T. Assainissement			208,81
T.V.A. 10%			20,68
Total TTC Assainissement			229,49 €
Net à payer			

2.3. Recettes et charges du service :



Salernes Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

en milliers d'euros

	2014	2015	Ecart en %
PRODUITS	522,34	468,01	-10,4%
Exploitation du service	383,99	340,58	
Collectivités et autres organismes publics	120,58	118,87	
Travaux attribués à titre exclusif	18,25	8,57	
Produits accessoires	-0,47	0,00	
CHARGES	547,87	497,36	-9,2%
Personnel	115,41	91,43	
Energie électrique	36,36	36,74	
Produits de traitement	15,83	18,16	
Analyses	1,97	3,35	
Sous-traitance, matières et fournitures	138,69	113,80	
Impôts locaux et taxes	4,07	2,70	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	38,60	38,05	
• télécommunication, postes et télégestion	4,13	3,59	
• engins et véhicules	7,59	10,69	
• informatique	13,74	15,75	
• assurance	0,96	1,36	
• locaux	5,57	4,33	
Contribution des services centraux et recherche	13,20	11,53	
Collectivités et autres organismes publics	120,58	118,87	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	57,50	57,60	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	2,33	1,83	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3,10	2,98	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,23	0,11	
Résultat avant impôt	-25,53	-29,34	-14,9%
RESULTAT	-25,53	-29,34	-14,9%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Salernes Assainissement**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015**

en application de l'article 2009-2010 du 14 mars 2015

Détail des produits

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
TOTAL	522,34	468,01	-10,4%
Exploitation du service	383,99	340,58	-11,3%
• Partie fixe	188,77	165,55	
• Partie proportionnelle	204,69	185,55	
• Conventions spéciales de déversement	10,53	-10,53	
Collectivités et autres organismes publics	120,58	118,87	-1,4%
• Part Collectivité	88,43	86,19	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,16	32,67	
Travaux attribués à titre exclusif	18,25	8,57	-53,1%
• Branchements	18,25	8,57	
Produits accessoires	-0,47	0,00	100,0%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	-0,47	0,00	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) = 80%



1.1.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	90,1	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,914	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	112 135,95	25 194,54
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	—	—
	en intérêts	—	—

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 62 881,41€ (62 881,41 € en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Les dégrèvements			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	15	26	73,3%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	5	0,0%
Volumes dégrévés (m ³)	4 779	9 885	106,8%

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

1.1.2 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(3) : producteur de l'information = Collectivité

(4) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indica	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	90,1	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,9141	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A

1.1.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

Autres renseignements tirés du Rapport d'activité du Délégué (RAD) et du Compte Annuel de résultat d'exploitation (CARE) et utiles aux élus et personnes habilités :

• LE CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations.

Curage préventif Réseau				
	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 800	3 245	3 370	3,9%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	3 800	3 245	3 370	3,9%
Taux de curage préventif (%)	8,1%	0,0%	7,1%	0,0%

• LES DESOBSTRUCTIONS

Désobstructions						
	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	50	49	60	23	30	30,4%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	0	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau + ouvrage/km de réseau)	1,1	1,1	1,3	0	0,6	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb)	0	0	0	0	0	0,0%

LES ITV

Les inspections caméras réalisées			
Date	Commune	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Avril-2015	Salernes	Réseau et branchement Maison de retraite Avenue de la Libération	216

3.1.1 L'exploitation des postes de relèvement

• LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
PR de l'Imbut	3 631	3 861	4 137	3 588	- 13,3%
PR Les Grangues	5 329	5 250	5 340	0	- 100,0%
PR Les Launes	3 229	5 043	3 317	5 409	63,1%
PR L'Isclès le Capelier	1 655	1 786	1 732	0	- 100,0%
Total	13 844	15 940	14 526	8 997	- 38,1%

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

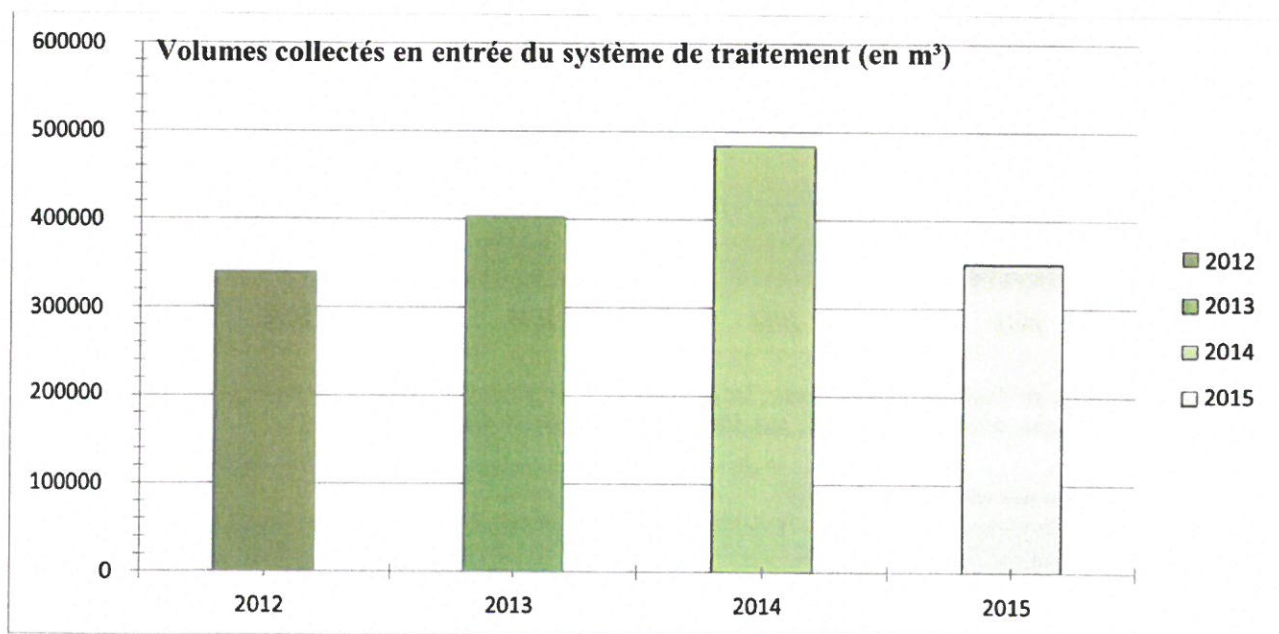
Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvements			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PR de l'Imbut	Equipement Electrique PR	Armoire générale BT B	28/01/2015
PR Les Grangues	Equipement Electrique PR	Armoire générale BT B	22/01/2015
PR Les Launes	Equipement Electrique PR	Armoire générale BT B	22/01/2015
PR L'Isclès Le Capelier	Equipement Electrique PR	Armoire générale BT B	22/01/2015

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES RECUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)						
Commune	Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
SALERNES	STEP Salernes	339 398	403 036	483 984	350 119	- 27,7%



- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m³)

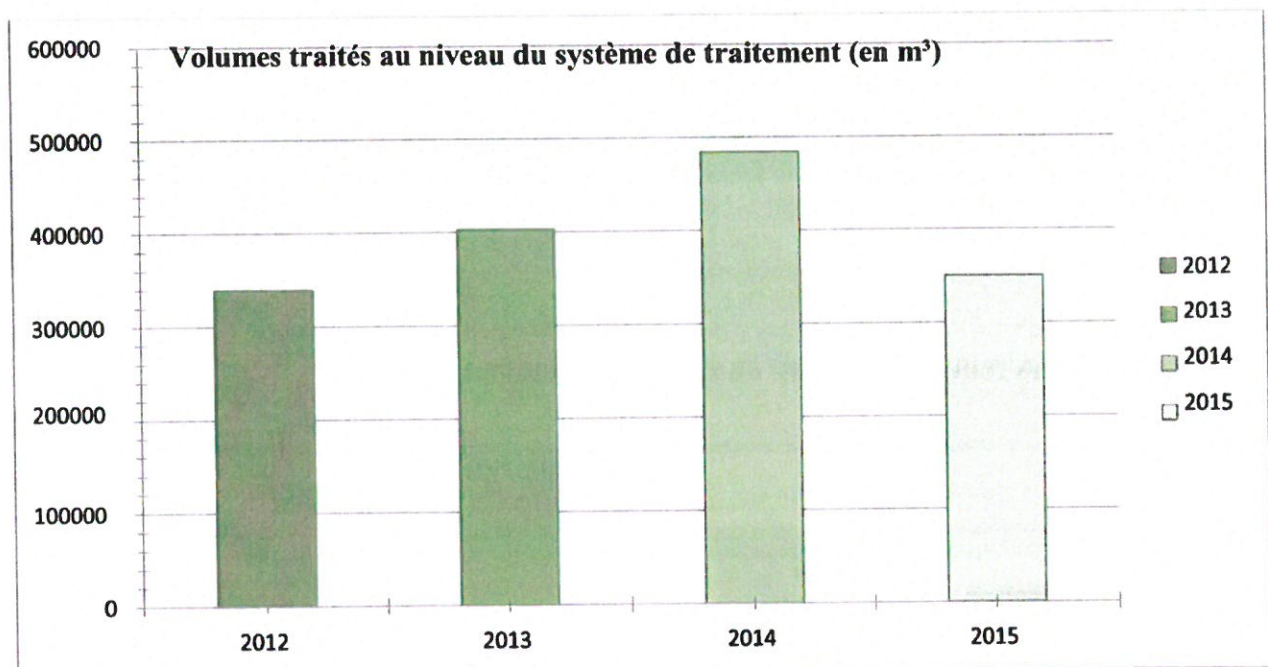
Commune	Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
SALERNES	PR L'Isclès le Capelier	0	-	-	-	0,0%
SALERNES	STEP Salernes	0	480	10 425	246	- 97,6%

- LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
SALERNES	STEP Salernes	339 398	403 036	483 984	350 119	- 27,7%



Rejets des communes de Tourtour et Villecroze : les communes de Tourtour et Villecroze ont rejeté les volumes suivants vers la station d'épuration de Salernes. Mesurés aux débitmètres en sortie de chaque commune.

Apports des communes extérieures (en m³)

Commune	2012	2013	2014	2015
Tourtour	18 802	26 048	22 616	16 592
Villecroze	58 954	90 215	90 948	86 517

- LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs et d'eau							
STEP Salernes	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (filière "boue")	Polymère	kg	1 200	5 655	8 200	7 550	- 7,9%

• LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
STEP Salernes	571 619	631 962	435 826	373 472	- 14,3%
Total	571 619	631 962	435 826	373 472	- 14,3%

La baisse de la consommation électrique est principalement liée au renouvellement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération en juin 2014.

3.2.2 Les interventions sur les stations d'épuration

• LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STEP Salernes	Equipement électrique		22/01/2015

3.3.2 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	585	55
Courrier	354	28
Internet	0	0
Fax	0	0
Visite en agence	424	38
Total	1 363	121

3.3.3 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de contacts

SALERNES	Nombre de contacts	dont réclamations
Abonnement	543	0
Assainissement	0	0
Autres	0	0
Chantier	0	0
Encaissement	667	19
Facturation	148	84
Total	1 358	103

3.3.4 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens permettent à nos clients de gérer confortablement leur budget « eau ». L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet 98 % des clients estiment satisfaisant le choix des moyens de paiement

Activité de gestion	
Désignation	Nombre
Nombre de relevés de compteurs	5 768
Nombres de factures	3 487
Nombre d'abonnés mensualisés	993
Nombre d'abonnés prélevés	1 272
Nombre d'échéanciers	144

3.3.5 La relation clients

Relation client	
Désignation	2015
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Non
Mesure de la satisfaction Clientèle : Note de satisfaction globale	7,81
Satisfaction Post Contact	7,81
Pourcentage de clients satisfaits	86
Taux de prise d'appel au CRC	88,7
Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés)	13,51

3.3.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2015
Créances irrécouvrables (€)	7 170,56
Délai Paiement client (j)	- 1,19
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	32 557,1
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,01
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0

Les évolutions réglementaires

Droit européen :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016- 65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

Droit national :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Interdiction des coupures d'eau et réduction de débit : décision du Conseil Constitutionnel n° 2015- 470 QPC du 29 mai 2015 relative à l'application de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » (interdiction des coupures d'eau) et ordonnance de référé du TI de Limoges du 6 janvier 2016 (condamnation d'une réduction de débit) ;
- Suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et définition des obligations des collectivités au titre des eaux pluviales : loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant disposition relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales.
- Précision des obligations des collectivités au titre de la défense extérieure contre l'incendie : décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Nouvel arrêté assainissement : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe au RAD du Délégué.

Le problème des effluents de VILLECROZE :

Depuis 2012, la commune de VILLECROZE refuse de payer, selon les termes prévus dans le contrat de délégation de service de Salernes, le service de traitement des eaux usées qui lui est rendu.

En 2015, malgré une procédure de conciliation au Tribunal Administratif de Toulon, aucun accord n'a pu être trouvé à jour.

Conséquence du blocage de la Mairie de VILLECROZE, la SEERC cumule un montant d'impayés de 65 121 € HT sur la période début 2012 à fin 2015.

Afin de solutionner cette situation, les communes de SALERNES, TOURTOUR et VILLECROZE se doivent d'établir une nouvelle convention fixant les règles techniques et financières du traitement des rejets des communes clientes sur la station d'épuration de SALERNES. Le Projet de Convention a été formalisé avec l'aide du Cabinet de Conseils Juridiques de SALERNES et le Service de Contrôle des D.S.P.

A ce jour les deux autres communes ne l'ont pas signé.

Conclusions :

La présentation du RPQS est faite cette année en suivant le canevas de présentation du modèle proposé par l'ONEMA afin de permettre à la collectivité de retrouver les principales données du service dans l'ordre ou l'ONEMA les classe dans son fichier SISPEA.

Les données sont normalement renseignées auprès de l'ONEMA par le Délégué en septembre et il convient simplement que la collectivité les valide en fin d'année.

Concernant la présentation du RAD et du CARE par le Délégué nous avons relevé, en Comité de Suivi et de Contrôle de la Délégation, de nombreuses incohérences qui méritent des précisions de la part du Délégué : entre autres :

- L'évolution du nombre d'abonnés pour les exercices 2012 et 2013 qui sont incohérentes avec celles des années suivantes ;
- Le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées pour lequel il est indiqué « incinération » tout d'abord, et ensuite « compostage depuis 2014 » : c'est l'un ou l'autre !

En conséquence, des explications circonstanciées seront demandées au délégué sur toutes les questions soulevées par le Comité.

Salernes, le 27 septembre 2016

Le Maire

Nicole Fanelli

